
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2015

Résolution: CA15 22 0365

Résolution sur la sécurité ferroviaire et l'augmentation du transport pétrolier en lien avec le projet Belledune

ATTENDU QU'un permis a été récemment accordé à la compagnie albertaine Chaleur Terminals inc. et que celle-ci ira sous peu de l'avant avec la construction d'un port pétrolier d'exportation à Belledune (Nouveau-Brunswick), sur les rives de la Baie-des-Chaleurs;

ATTENDU QUE ces infrastructures permettront de recevoir et de stocker dans 8 réservoirs 150 000 barils de pétrole chacun dans la première phase et de 12 autres dans la deuxième phase, ceci dans le but de les charger à bord de superpétroliers destinés à l'exportation;

ATTENDU QUE la compagnie a conclu une entente avec le CN pour approvisionner ses installations et que le transport quotidien de 220 wagons-citernes (en phase 1 du projet) devrait débuter en 2017;

ATTENDU l'augmentation massive de transport par train de pétrole non conventionnel destiné à l'exportation que ce projet représente et l'intention de l'entreprise de mettre en place une phase 2;

ATTENDU QUE ces convois vont sillonner le Québec sur plus de 700 km et traverser des rivières et des écosystèmes ainsi que le cSur de nos villes et villages, (dont des quartiers résidentiels comme Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest);

ATTENDU QUE ce pétrole provient de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta ou de schiste de la formation de Bakken, et que la nature particulièrement volatile de ces pétroles représente un risque d'explosion élevé;

ATTENDU QUE l'exploitation de ces pétroles cause des dommages environnementaux importants et, dans le cas des pétroles bitumineux, une augmentation importante d'émission de gaz à effet de serre;

ATTENDU les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train constatées par le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), le Vérificateur général du Canada, un rapport sénatorial canadien et de nombreux experts;

ATTENDU QUE la mise à niveau des wagons-citernes pour le transport de pétrole brut ne devrait être complétée qu'en 2020; et en 2025 pour le transport d'autres matières inflammables (pouvant inclure les diluants du dilbit, ce bitume souvent dilué avec des composants du naphte, extrêmement inflammables et explosif, afin d'en réduire la viscosité);

ATTENDU l'état des infrastructures de chemin de fer et le manque d'inspecteurs à Transports Canada et qu'aucune amende n'a jamais été imposée au CN quant au non-respect des limites de vitesse;

ATTENDU QUE le projet affecte directement nos communautés et n'a pas fait l'objet de consultations auprès des municipalités et de la population, ni par Québec ni par Ottawa;

ATTENDU QUE la proximité avec cette voie du CN place plusieurs de nos concitoyens, commerces et institutions dans une zone à risque d'accident;

ATTENDU les accidents survenus à Pointe-Saint-Charles, en septembre 2011, et à Saint-Henri, en février 2014;

ATTENDU QUE la sécurité ferroviaire est un enjeu majeur pour la population et le milieu municipal;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par

Benoit Dorais, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audiences publique sur l'environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals à Belledune; d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes, et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;
- Demande que d'ici la conclusion de ces travaux, une suspension temporaire soit décrétée sur ce transport par rail jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient eu lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces pétroles;
- Invite la Ville de Montréal et toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toutes les mesures appropriées afin de soutenir les municipalités ;

Demande à la Ville de Montréal de prendre les moyens nécessaires pour faire entendre aux paliers de gouvernement supérieurs : l'importance pour Montréal des enjeux de sécurité publique, des orientations du plan de développement durable et de l'information et la consultation des citoyens.

A l'attention de M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Copies conformes :

Mme Lisa Raitt, ministre des Transports du Canada
M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec
Mme Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique du Québec
M. Pierre-Karl Péladeau, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale
M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale
Mme Françoise David, porte-parole parlementaire de Québec solidaire
Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec
M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Mathieu LEGAULT

Secrétaire d'arrondissement substitut